



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### **1/ Identification de la personne publique :**

Collège Jean Lacaze

121 rue du collège

82170 GRISOLLES

Int : [yolaine.watier@ac-toulouse.fr](mailto:yolaine.watier@ac-toulouse.fr)

Tel : 05.63.27.04.25

Pouvoir adjudicateur : Mme BERGOUGNOUX Sabine, Principale

Comptable assignataire : M. KEREMBELLEC Bruno

### **2/ Procédure :**

Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **3/ Objet du marché :**

Organisation d'un séjour en Pyrénées Orientale pour un effectif prévisionnel de 26 élèves et 3 accompagnateurs

### **4 / contenu du dossier de consultation :**

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site « Aji-France », il comporte :

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des charges
- Le programme du voyage

## **5/ envoi des offres :**

Les offres doivent être envoyées à l'adresse mail ci-dessus ou sur la plateforme AJI

Les offres seront présentées en langue française et comprendront :

- L'offre de prix et détail de la prestation : les prix sont indiqués par participants et sont fermes pour la durée du marché. Le nombre de participants indiqué est prévisionnel et sera confirmé 2 mois avant le départ.
- Le contrat de voyage
- Les documents permettant de mesurer les capacités techniques, professionnelles et les références antérieures du soumissionnaire.

Le candidat est censé avoir pris connaissance des dispositions des documents du marché et les avoir acceptées.

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 11 janvier 2019.

## **6/ Critère de choix des offres :**

- Prix : 50 %
- Qualité de la prestation : 50 %

## **7/ Modalités de paiement :**

Tous les règlements se feront, sur la production de factures présentées en 2 exemplaires et accompagnées d'un RIB, par mandat administratif.

Selon les règles de la comptabilité publique, possibilité de paiement d'acompte jusqu'à 70 % maximum du voyage aux dates convenues entre les deux parties.

Paiement du solde au départ du voyage (service fait).

## **8/ Autres dispositions :**

Le collège Jean Lacaze se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé aux coordonnées indiquées ci-dessus.